Bibliographie

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **31 (1886)**

Heft 11

PDF erstellt am: **18.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

BIBLIOGRAPHIE

Tours cuirassées pour fortifications.

Nous avons parlé en son temps de la grande lutte qui a eu lieu l'hiver dernier dans la plaine de Bucharest entre la maison allemande H. Gruson et la maison française de Saint-Chamond ; chacune de ces maisons avait élevé près de Bucharest une tour cuirassée construite d'après les plus nouveaux principes admis pour ce genre de défense, et ces deux échantillons avaient été soumis à un rigoureux examen comparatif effectué par un tir de guerre d'après un programme donné par le général belge Brialmont au gouvernement roumain au sujet du projet de fortification de Bucharest.

Aujourd'hui on apprend avec un certain étonnement que, contrairement aux premières indications, la question serait jugée en faveur du système de construction Gruson avec les modifications proposées à ce système par la maison Gruson elle-même, et que M. le général Brialmont lui aurait donné, sur l'ordre du gouvernement belge, la commande de tours semblables.

Ce fait, néanmoins, ne tranche pas la question de savoir si tous les Etats militaires de l'Europe suivront l'exemple de la Belgique ; en effet, on sait depuis longtemps que, en matière de grandes concurrences industrielles, d'autres considérations que les raisons techniques et militaires, savoir les préoccupations nationales, jouent un grand rôle dans les décisions prises par les gouvernements. Du reste, même pour la Suisse, cette affaire n'est pas sans intérêt direct, maintenant que la question de l'application des constructions en fer à la fortification de campagne marche évidemment à une solution, sous réserve cependant des procédés destructeurs obtenus récemment ou moyen des torpilles de mélatine.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Les manœuvres des VIe et VIIe divisions en 1887 auront lieu du 24 août au 10 septembre. Le terrain n'est pas encore choisi. Celui que désignaient certains journaux (Rapperswyl-Wesen) ne paraît pas convenir au département militaire fédéral, qui lui préférera en tout état de cause la contrée située plus à l'est, dans la direction du Toggenbourg, probablement la région entre Wallenstadt et Sargans.

La commission du Conseil des Etats chargée de l'examen du projet relatif au *landsturm* a fait subir aux décisions du Conseil national quelques modifications essentielles. Elle a supprimé la disposition relative à l'incorporation éventuelle de volontaires n'ayant pas 17 ans. Elle a également modifié la disposition donnant au Conseil fé-